

Première partie : La question des origines

Depuis longtemps déjà, les villes nouvelles sont entrées dans les dictionnaires, comme si, tout avait déjà été écrit et digéré sur elles. Dans l'ouvrage de référence que constitue le *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, les villes nouvelles sont définies comme des « villes planifiées dont la création a été décidée par voie administrative, en général dans le cadre d'une politique d'aménagement régional »¹. On ne mettra certes pas en cause cette définition. On pointera simplement le fait qu'elle suggère et qu'elle engendre une lecture institutionnelle de l'histoire des villes nouvelles. Pour l'auteur de cette définition, comme pour la plupart des géographes de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, les villes nouvelles françaises sont contemporaines de la création de la DATAR (1963), de la réforme régionale (1964) et de la publication des premiers schémas directeurs régionaux, dont le fameux SDAURP (1965). On ne remettra pas non plus en cause l'importance de ce qui se joue en ce milieu des années 1960, en région parisienne comme en province. Il nous semble cependant que l'historiographie traditionnelle des villes nouvelles a trop souligné la rupture de 1965, survalorisant le rôle du SDAURP et plus encore celui de son « père », Paul Delouvrier. Il importe de déconstruire cette historiographie, qui forme aujourd'hui un écran à la compréhension de la naissance des villes nouvelles.

La question des origines mérite d'être également reposée, même si, ici comme ailleurs, elle forme un piège pour l'historien. Il s'agira dans un premier temps d'évacuer le problème – récurrent pour les chercheurs et occulté par les acteurs - des liens entre les villes nouvelles du passé, qu'elles soient réelles ou spéculatives et les villes nouvelles françaises lancées dans les années 1960. La longue durée n'est pas la temporalité pertinente pour analyser la création des villes nouvelles du second XXe siècle. En revanche, cette création s'inscrit de toute évidence dans une réflexion de moyenne durée, qui remonte à l'entre-deux-guerres et qui s'affirme sous la IVe République. Les 7plus récentes recherches historiques permettent de retisser les liens entre le milieu des années 1950 et le milieu des années 1960, restituant la part d'un héritage oublié.

Reste que la mise en place de la Ve République constitue bien une nouvelle donne politique et institutionnelle, dont il s'agit de mesurer l'impact sur les domaines de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme. Les premières années, qui correspondent au gouvernement Debré (1959-1962) voient la mise en place d'institutions qui vont jouer un rôle capital dans l'histoire des villes nouvelles : le District de la région parisienne (1959-1961), l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la région parisienne (1960), la délégation au District (1961) et l'Agence foncière et technique de la région parisienne (1962). Au-delà de ce carré d'as, les réflexions plus générales sur la réforme administrative régionale et intercommunale font leur chemin et joueront également un rôle déterminant. Parallèlement, la politique des grands ensembles d'habitations connaît une accélération et un infléchissement qui autorise les historiens à s'interroger sur la nécessité des villes nouvelles.

¹ MERLIN, Pierre et CHOAY, Françoise (dir), *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, PUF, 3^e édition, 2000, p. 886, article rédigé par Pierre Merlin